

Monsieur le Maire, Monsieur Caudron, mes chers collègues,

Nous voterons pour la baisse des taux de 1%.

En 2008, en 2010, en 2011, nous avons proposé une baisse de ces taux. En 2008, en 2010, en 2011, nous avons expliqué comment agir sur le budget pour pouvoir baisser ces taux. En 2008, en 2010, en 2011, il nous fut expliqué que nos propositions étaient impossibles à réaliser, et que nous pratiquions une démagogie incantatoire. En 2012, ça devient possible ! Les démagogues incantatoires que nous sommes souligneront que 2012 est une année électorale, mais nous n'allons pas refuser aujourd'hui ce qu'on nous refusait hier et avant-hier.

Nous nous abstiendrons sur le vote du budget.

D'abord parce que certaines des questions abordées lors du Débat d'Orientation Budgétaire n'ont pas trouvé de réponse. **Le CCAS** par exemple : son budget ne nous est toujours pas transmis, alors qu'il est subventionné à hauteur de 2.3M€ ; on nous promet depuis le 14 octobre 2010 des informations écrites, que nous attendons toujours. Pour **les investissements**, nous avons avancé qu'en dehors du Pacot-Vandracq et de l'avenue du MI Leclerc, ils seraient extrêmement limités. C'est ce qui se passe, puisque tout le reste (y compris la sacro-sainte vidéo-surveillance, dont 66% du coût est à la charge de la ville) est reporté à 2013 voire 2014. Et qu'on ne parle nulle part dans les AP/CP du cinéma, ou de l'aménagement de l'hôtel de ville. Je rappelle à ce sujet, qu'il y a un an, nous avons voté une délibération sollicitant 100 000€ auprès du Ministère de l'Intérieur pour les travaux de l'Hôtel de Ville (376 254,18€ HT à cette époque). **Pour les subventions**, le chiffre de 900000 euros a été maintes fois avancé. Nous retrouvons, pour notre part, 200000 euros de subvention parlementaire dans le cadre de la rénovation urbaine du Pacot-Vandracq, pour la salle de sports. Si on y ajoute 140000€ au titre du CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour baisser de 400 000 à 260 000€ la subvention d'équipement pour l'EHPAD, ça fait 340000€. Quand on pense qu'on vote le budget fin mars pour qu'il soit le plus précis possible, ici, en l'occurrence, ça manque de précision.

Ensuite, parce que nous nous interrogeons sur le **report d'emprunt de 2M d'€**. Le règlement financier soumis au CM le 22 juin 2009 suite à la demande de la CRC stipule que, en matière de reports de recettes d'investissement (page 4 du règlement financier), ceux-ci sont valables en cas d'"engagement juridique ferme" ! Or, concernant ces deux millions d'euros, vous avez fait état dans un premier temps d'une offre de prêt. Or, une offre de prêt n'est pas un engagement juridique ferme ? Dans un deuxième temps, suite à notre demande de renseignements, vous nous indiquez que ces 2M€ ont fait l'objet d'une décision le 27 décembre 2010, reprise au conseil de février 2011, en précisant que cet emprunt n'est pas tiré mais reporté. Dans le budget 2011, figurait un report d'1M€. Nous ne mettons pas en doute les bonnes intentions qui vous animent à ne mobiliser les emprunts qu'en fonction de l'avancement des travaux et des nécessités de trésorerie, cependant nous éprouvons certaines difficultés à vous suivre dans ces mobilisations, préfinancements, reports d'offres, et état de la dette.

Enfin, sur ce budget, figure une ligne nouvelle : les « **dépenses imprévues en investissement** ». Chaque année, on trouve une ligne de « dépenses imprévues en fonctionnement » ; Mr Roussel s'en émeut régulièrement. Elle se montait à 400000€ en 2011, elle est prévue à 315000€ en 2012. Mais des dépenses imprévues en investissement, c'est nouveau. Cette ligne s'élève à 355000€ (ça tombe bien, c'est ce qu'on gagne, en fonctionnement, sur la taxe foncière et le bail de location du clos du

bourg). L'apparition de cette nouvelle ligne, et son montant, nous confortent dans l'idée qu'en matière d'investissement, on navigue à vue, ce qui ne nous rassure pas.

Pour ces raisons (questions du DOB, état de la dette, « dépenses imprévues en investissement »), nous nous abstiendrons sur le vote du budget.